



## Compte Rendu de L'Assemblée Générale du 01<sup>er</sup> février 2009

### **Etaients présents :**

M. Audureau Yves - M. Audureau Jérôme - Mme Bérenger Christiane - M. Béraud - Mr. Charlot Patrick - Mme De Tressemane - M. Follet - M. Gawlas Jean-Claude  
M. Infante Manuel - Mme Klein Martine - M. Klein Claude - Mme Maret Marie Louise M me Morlet - M. Naviaux - M. Polivano - M. Raynaud Christian - M. Soubrier Guy - M. Stevens Yves - M. Thouron - M. Verchère Jacques, **soit vingt votants.**

Représentant du Ministère de l'Agriculture : Mme Bard

Représentant du Ministère de l'Intérieur -. Mr Moreau

**La séance est ouverte à 9h45 par Mme Maret.**

### **1) Rapport Moral**

A tous, je souhaite la bienvenue, mais ma pensée va en premier lieu aux paroles de Monsieur Lotte absolument désespéré par le désastre qui a massacré la région Landes Gascogne et dont dit-il "nul ne peut se faire une idée sans être sur place". Bien évidemment, il est privé de tout déplacement pour nous rejoindre.

Je ne me souviens pas de saison aussi chargée en difficultés moins graves, mais du même ordre (nombreuses manifestations annulées en raison de la situation météorologique).

S'agissant des résultats des courses, sur les statistiques détaillées qu'élabore chaque année Mr Gawlas vous trouverez tout cela (le bon et le moins bon). Hélas peu de raisons d'être satisfaits, car la plupart des résultats restent pratiquement stables depuis 2004 ; quelques sociétés cependant ont vu leur cheptel ou leurs AFC légèrement augmentés. Quant au montant global des jeux, pour tous les motifs évoqués dans cette note, il a hélas considérablement baissé :

136.483 Euros en 75 courses, en 2008, pour 165.253 Euros en 83 courses, en 2007.

Sur le plan technique, le code des courses entièrement transformé a été officiellement approuvé le 21 février 2008 par le Ministère de l'Agriculture mais il reste encore quelques mises aux points à faire dont on a discuté en cours d'année et qui seront soumises au vote de l'assemblée tout à l'heure.

A tous les stades de nos études, (je pense en particulier au dernier conseil de novembre qui comportait des questions particulièrement délicates,) les représentants de la Tutelle, nous ont épaulé et accordé tout le temps nécessaire en dépit de leurs obligations multiples ce dont je les remercie vivement.

De leur côté, Mr Gawlas et Mr Klein ont poursuivi sans relâche les séances de formation (deux sont déjà programmées pour le mois de Mars 2009) car nous nous sommes aperçus que certaines dispositions impératives n'étaient pas toujours appliquées systématiquement.

A ce propos, je me vois contrainte de souligner que 2008 fut une année lourde en difficultés de tous ordres (dossiers complexes et décisions très difficiles à prendre comme le devenir de la Société Provençale et le problème des origines des lévriers, connu sous le nom de "l'affaire Calipsia").

Seule la bonne volonté et la motivation de chacun, le souci de travailler ensemble permettrait d'espérer de sauver l'institution et de retrouver les résultats des "années fastes" rappelés, comme exemple, par Mr Gawlas sur chaque bulletin annuel.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Mme Bérenger pour la présentation du rapport financier.

**Ce rapport est approuvé à l'unanimité.**

### **2) Compte de résultats de l'exercice 2008**

Celui-ci présente un déficit de 1436,24 euros dû en particulier, aux frais de laboratoire et honoraires de vétérinaire pour les prélèvements relatifs à la lutte contre le dopage, à l'augmentation des frais de déplacement pourtant indexés sur les tarifs 2ème classe SNCF et à celle du coût de la location des salles de réunion, notamment de l'École Nationale Vétérinaire.

**Ce rapport est approuvé à l'unanimité.**

### **Budget prévisionnel 2009**

Mme Bérenger annonce un budget prévisionnel vivement critiqué par l'assemblée, car le déficit prévu (2.835 euros) cependant non négligeable, ne permettra pas de faire face aux frais du contrôle anti-dopage pour 2009 et à ceux réalisés aux frais de la Fédération pour régler l'affaire Calipsia.

Mr Gawlas souligne à ce propos que la cotisation fédérale (80 euros) applicable à notre sport doit absolument être revalorisée par rapport à ce qui se pratique partout ailleurs, d'autant que depuis quelques années nous avons renoncé à percevoir une redevance pour les réunions itinérantes. Cette proposition vivement discutée est retenue dans son principe, reste à en déterminer le montant ; plusieurs personnes ont proposé 200 €, alors que d'autres souhaitent dans un premier temps que la cotisation soit doublée et qu'elle soit si nécessaire, progressivement relevée les années suivantes.

**En définitive, le montant de la cotisation 2009 est fixé à 160 euros.**

### **3) Avenir de la Société Provençale**

Mme Maret donne la parole à Mr Gawlas pour commenter les décisions du Conseil de la veille concernant les responsables fautifs lors de la réunion du 19 juillet 2008 à Carnoux :

Mr Ramoli : commissaire principal de la réunion. Le retrait définitif de son agrément de commissaire sera sollicité du ministère de l'Agriculture.

Mr Angelats : avertissement pour n'être pas intervenu dans la course n°6 en sa qualité de commissaire et de propriétaire.

Mr Reynaud Jean : qui en sa qualité de vice-président et de commissaire, n'est pas intervenu lors des nombreux dysfonctionnements dans la course n°6, fera l'objet d'une demande de suspension d'un an de son AFC, et du retrait de son agrément de commissaire qu'il ne pourra éventuellement récupérer qu'après avoir participé à une séance de formation.

Toutes ces sanctions prennent effet le 01 février 2009 et seront inscrites au bulletin officiel.

S'agissant de l'avenir de la société Provençale, le Conseil a estimé devoir refuser le bureau proposé et demande à la Présidente, Mme de Tressemanes d'en exclure les membres sanctionnés. De plus une copie des statuts (approuvés par le Préfet) précisant la composition du nouveau comité et du bureau devra être adressée à la Fédération ainsi que les comptes approuvés de l'exercice 2008 et le budget prévisionnel 2009. Le conseil de la fédération statuera dès réception de ces documents.

L'Assemblée souligne que si après examen de ce dossier la société Provençale était autorisée à soumettre à la Fédération un calendrier de réunions, celui-ci ferait à la moindre faute, l'objet d'un retrait définitif

#### **4) Suite des recherches sur le lévrier Calipsia**

Monsieur Klein prend la parole pour résumer l'état actuel de l'affaire : Melle Castillo a accepté de soumettre son lévrier au prélèvement lequel a été transmis au laboratoire Antagène ; dans un premier temps, il est également indispensable de procéder à l'identification génétique d'UTWO par le moyen que nous avons suggéré à Mme Allègre Roxane pour poursuivre nos recherches auprès des collatéraux.

Plusieurs présidents s'interrogent sur la possibilité en l'état actuel de l'affaire d'inscrire Calipsia dans une course à pari mutuel malgré les protestations des propriétaires qui seraient engagés dans la même épreuve ; les cas particuliers prévus au Code des Courses (courses à 2 - refus d'engagement car trop d'inscrits - possibilité d'utiliser les handicaps) pourraient le cas échéant constituer des solutions.

Pour éviter de nouveaux problèmes de ce type, l'Assemblée Générale décide que lors des passages de CAC, si le commissaire principal a un doute sur le format correspondant à la race du lévrier qu'on lui présente, il devra le signaler à un commissaire général, lequel fera appel à un expert (tel qu'un juge de la société centrale canine) la décision prise par ces derniers étant alors sans appel.

#### **5) Commissaires généraux**

Mme Maret rappelle que le vote à bulletin secret organisé au Conseil de la veille afin de constituer un groupe de 3 commissaires généraux (dont Mr Claude Klein) a donné les résultats suivants :

Mme Laniès 7 voix - Mr Mosca 7 voix - Mr Raynaud 2 voix.

Seront donc proposés au poste de commissaire général : Mme Laniès et Mr Mosca.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale définit les modalités de cette fonction :

- les commissaires généraux sont élus pour une durée indéterminée. Seules pourraient y mettre fin : une décision du Conseil de la Fédération, la démission de l'un d'eux ou l'interruption volontaire de son activité pendant 3 ans.

## **6) Règlement du pari mutuel**

Mr Gawlas rappelle les décisions prises par le conseil du 9 novembre afin de faire respecter strictement les dispositions de la réglementation du pari mutuel (interdiction de faire des paris placés ou trio s'il n'y a pas au moins 6 partants)

- à la 1<sup>ère</sup> faute, la société recevra un avertissement
- à la 2<sup>ème</sup> faute, suspension des jeux placés et trio aux 3 réunions suivantes
- à la 3<sup>ème</sup> faute, retrait pur et simple des jeux placés et trio
- en cas de récidive, suspension du calendrier de la société.

## **7) Délivrance du livret national d'identité**

Mr Charlot explique les directives données aux présidents sur les modalités d'attribution des livrets d'identité.

## **8) Championnat**

Mr Klein commente le règlement du championnat de France tel qu'il a été mis au point au Conseil des 9 et 10 novembre 2008, lequel est approuvé par l'Assemblée.

Mr Klein demande ensuite un vote à bulletin secret sur le sujet suivant : « un lévrier doit-il être confirmé pour participer au championnat de France ? »

RESULTAT : 20 votants : 2 bulletins nuls (surchargés) - 10 contre - 8 pour. Un lévrier ne devra donc pas nécessairement être confirmé pour participer au championnat de France.

Mr Klein demande enfin si les participants acceptent que soit créé dès cette année pour les nouveaux lévriers inscrits, un fichier des empreintes génétiques, ce qui dans le futur éviterait les problèmes que l'on connaît actuellement. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **9) Sociétés sollicitant l'organisation du championnat de France de 2010**

Seule la société Montalbanaise présente sa candidature qui est acceptée par 19 voix pour et une abstention. Le championnat sera donc organisé au cynodrome de Montauban.

## **10) Questions diverses**

Mr Follet pose la question du nombre de courses à effectuer pour participer au championnat concernant les jeunes lévriers (1<sup>ère</sup> inscription) , la réduction à 4 courses en 2009 est acceptée au lieu des 5 exigées actuellement.

Monsieur Naviaux fait connaître qu'il souhaiterait qu'au championnat de France, et lors des séances de qualification, les whippets courent sur la grande distance, (350 mètres). Tous les participants ne partageant pas le même avis, chaque Société peut donc pour l'instant organiser ses épreuves selon le mode qui lui convient ; par contre à sa plus prochaine réunion, le conseil se saisira de cette question.

Aucun autre point n'étant soulevé Mme Maret clos la séance à 13h15.